
ÉLIMINATION DES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ EN ONTARIO

Le 18 février 2009

En adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, la province a innové au Canada et s'est engagée à éliminer les obstacles à l'accessibilité en adoptant des normes obligatoires. Ces normes sont les règles auxquelles les entreprises et les organisations ontariennes doivent se conformer pour détecter, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

L'Ontario élabore actuellement des normes d'accessibilité portant sur des aspects clés de la vie courante, dont :

- les services à la clientèle (norme qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- le transport;
- l'information et les communications;
- l'emploi;
- le milieu bâti, y compris les bâtiments et les autres structures.

Des comités composés de membres de la communauté des personnes handicapées et du milieu des affaires :

- élaborent des propositions de normes d'accessibilité;
- publient une proposition initiale de norme aux fins d'examen public;
- modifient la proposition de norme pour inclure les commentaires du public;
- proposent au gouvernement une proposition de norme finale aux fins d'adoption.

ACCESSIBILITÉ DE L'EMPLOI

Le public a jusqu'au 15 avril 2009 pour consulter [en ligne](#) la proposition de Norme d'accessibilité à l'emploi — la quatrième norme à être rendue publique — et pour faire connaître son point de vue à son sujet.

La proposition de Norme d'accessibilité à l'emploi englobe tous les aspects de l'emploi, à partir du moment où une personne fait une demande d'emploi jusqu'au moment où elle quitte son poste. La norme initiale du Comité propose que les employeurs de l'Ontario qui ont au moins une employée ou un employé :

- élaborent des politiques en matière d'emploi accessible;
- donnent de la formation aux employés pour les sensibiliser aux handicaps;
- aient des pratiques de recrutement et d'embauche accessibles;
- élaborent des plans d'adaptation pour aider les employés handicapés au travail.

La proposition de Norme d'accessibilité à l'emploi complète le [Code des droits de la personne de l'Ontario](#).

Visitez www.AccessON.ca pour en savoir plus sur la façon d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées sur le lieu de travail et dans votre collectivité.